

Enquête publique unique
Réfection de la RD 91 et déviation du ru de la Verse de Guivry

Viste du site avec les propriétaires et les exploitants
Mardi 26 janvier 2021 à 9h00

► **Participaient à la visite :**

- Frantz DETHOUY, propriétaire,
- François VAN HECKE, exploitant, agricole,
- Dominique VAN HECQUE, exploitant agricole,
- Serge LAMPAERT, exploitant agricole,
- Augustin FERTE, commissaire enquêteur.

A l'occasion de cette visite, les propriétaires et exploitants ont formulés les observations et commentaires suivants :

1. Diagnostic et analyse de la situation actuelle :

L'estimation du déplacement de la Verse de 7 mètres semble excessive par rapport à la réalité. Le déplacement n'excéderait pas 1 mètre.

Lors de la réunion de présentation du projet par le Département, les propriétaires et exploitants ont eu l'impression d'être mis devant le fait accompli. Alors que le dossier leur a été remis en séance, on leur a demandé un avis au cours de la même réunion. Il aurait été souhaitable que le dossier leur soit envoyé quelques jours auparavant.

Ils ne comprennent pas bien les rôles et interventions du syndicat de la Verse et de l'entente Aisne- Oise dans l'entretien de la rivière et des berges. Un éclaircissement serait nécessaire.

Le dossier d'enquête indique l'absence d'entretien des berges uniquement côté des parcelles agricoles. Sur le côté vers la route, relevant de la responsabilité du Département, ils signalent la présence d'arbres dans la rivière, provoquant un déplacement du lit de la rivière vers les champs et l'affaissement de la berge, côté des parcelles agricoles (voir photos jointes).

Les conditions d'intervention des propriétaires et exploitants sur l'entretien des berges manquent de clarté : le département indique l'absence d'entretien des berges par les propriétaires et dans le même temps, les propriétaires ont l'interdiction de modifier la végétation existante.

Ils signalent la présence de Ragondins qui n'est pas de leur fait. Ces animaux creusent des galeries sur les côtés des berges du ru provoquant la pénétration de l'eau dans ces galeries et ensuite, un affaissement des berges.

Il y a un peu plus de 30 ans, la commune (Guiscard ?) avait réalisé l'implantation de l'équivalent de « palplanche » en bois, pour maîtriser l'écoulement de la rivière (voir photos jointes). Ces équipements, souvent maintenant en mauvais état, ont démontré leur efficacité.

Ils signalent le mauvais état des descentes d'avaloirs qui ne jouent plus leur rôle. Le niveau de débordement de la rivière est moins important qu'au auparavant, à l'origine d'une plus grande sensibilité aux débordements.

2. Propositions alternatives :

Propriétaires et exploitants ont rappelé les deux propositions alternatives

- Elargissement du CD 91 du côté opposé à la Verse. La configuration de la route et de l'accotement seraient plus propices. L'élargissement serait plus simple et moins coûteux.
- Réalisation d'un système de « palplanches » (comme cela a été fait dans la commune de GUISCARD), avec un simple renforcement du soubassement de la chaussée sur le côté de la Verse pour une meilleure stabilité. Pourquoi le département indique-t-il que cette solution ne règle rien ? Est-il possible d'avoir une indication sur le coût de cette solution annoncée comme plus coûteuse ?

3. Demandes et recommandations dans le cadre du projet du Département de déviation du ru de la Verse :

Calcul des superficies des terrains cédés au Département et de l'indemnisation : l'estimation des superficies réalisée par le Département (en largeur) irait du haut de la berge actuelle jusqu'au milieu du futur tracé du ru de la Verse. L'estimation exacte devrait aller du milieu du tracé actuel de la rivière au milieu du futur tracé de la Verse déplacée.

Il manque, par conséquent, une bande non prise en compte sur la largeur et sur la totalité de la longueur du projet.

Les propriétaires et exploitants suggèrent un re bornage complet des parcelles concernées.

Questions de la hauteur de la future berge côté champs reconstituée après travaux : demande des propriétaires et exploitants que la hauteur de cette berge soit au moins équivalente à la hauteur de l'actuelle berge côté champs afin d'éviter les risques d'inondations des parcelles agricoles.

Le projet prévoit la création d'une bande enherbée côté champs, suite au déplacement de la Verse. Le Département a indiqué que cette bande enherbée pourrait servir de chemin d'accès et de randonnée. Ils indiquent que l'utilisation de cette bande comme chemin d'accès publique nécessite l'accord des propriétaires.

L'implantation d'une couverture végétale sur la nouvelle berge recréée, nécessitera l'accord des propriétaires, s'agissant d'une intervention sur des terrains privés.

Le rejet des eaux pluviales de la commune de Berlancourt s'effectue actuellement dans la Verse. Les incidences sur la qualité de l'eau de la rivière sont-elles connues ? Quelles seront ces incidences après la création du nouveau système d'assainissement en projet par la Commune de Berlancourt ? Ces incidences ont-elles été évaluées ?

Photos prises lors de la visite du 26 janvier 2021.



Regard très proche de la rivière



Présence d'arbres dans le lit de la rivière, côté route départementale RD 91



Anciennes « palplanches » implantée par la Commune.